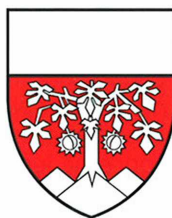


Journal communal d'information
édité par la Municipalité du
Mont-sur-Lausanne

Responsable:
M. D. Grosclaude, syndic

Rédaction:
Greffé municipal

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX 4 COINS DU MONT

☆☆☆ **Vœux** ☆☆☆

**Les Autorités
de la Commune du
Mont-sur-Lausanne,
ainsi que l'ensemble
du personnel communal
souhaitent à tous
d'excellentes fêtes
de fin d'année et
espèrent que 1999
sera une année
heureuse pour
chacun**

Billet du syndic

Lors de sa séance du 5 octobre dernier, le Conseil communal a examiné divers objets qui sont évoqués dans l'article rédigé par son secrétaire, M. G. Magnenat que vous trouverez à l'intérieur de ce journal. Parmi ces objets figurait un projet du nouveau Statut du personnel communal destiné à remplacer celui actuellement en vigueur qui date de 1984.

Le statut du personnel communal définit les rapports de travail entre la Commune, et le personnel de l'administration, de la police, de la voirie, des espaces verts et des bâtiments, soit environ une quarantaine de personnes. Il ne concerne pas le corps enseignant, car celui-ci est engagé par le Canton, sur la base du Statut du personnel de l'Etat de Vaud.

Evolution de la situation

Depuis 1984, la situation a changé. Les statuts du personnel communal doivent être approuvés par le Conseil d'Etat, ce qui n'a pas été le cas de celui actuellement en vigueur au Mont. De nouvelles dispositions du titre X^e du Code des obligations, relatives aux contrats de travail, sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 1989. Enfin, à plusieurs reprises ces dernières années, la Commission de gestion a demandé à la Municipalité de procéder à une refonte de ce Statut comme cela se fait d'ailleurs, tant au niveau fédéral que cantonal ou communal.

Abandon du statut de fonctionnaire

Ce nouveau Statut prévoit que l'ensemble du personnel communal sera dorénavant engagé selon un

contrat de droit privé, soit en vertu des dispositions du titre X^e du Code des obligations, à la place du contrat de droit public, selon l'ancienne réglementation. Le statut de fonctionnaire disparaît pour être remplacé par celui d'employé. Cette mutation est tout-à-fait compatible avec la Constitution cantonale, ainsi qu'avec la Loi sur les communes, comme nous l'a confirmé le Service de justice et législation auquel nous avons soumis le projet avant de le présenter au Conseil communal. De ce fait, les délais de congé deviennent identiques pour l'employé et l'employeur conformément aux articles 335b et 335c du CO. Dans le Règlement de 1984, tout fonctionnaire peut résilier son contrat de travail moyennant un délai de trois mois, tandis que l'employeur ne peut révoquer un fonctionnaire que pour de justes motifs.

Le système traditionnel de la nomination des fonctionnaires au terme d'une année probatoire est aussi abandonné. Le temps d'essai sera désormais de trois mois au maximum avant confirmation ou non de l'engagement pour une durée indéterminée.

L'abandon du statut de fonctionnaire est conforme à la jurisprudence du Tribunal fédéral, qui, dans ce cas, n'y voit pas de droit acquis car il s'agit d'une simple modification législative.

Entretien d'appréciation

A l'avenir, chaque employé aura un entretien individuel d'appréciation par année avec son responsable hiérarchique. Cela devra permettre de faire un bilan des compétences professionnelles et de déterminer les objectifs pour la période à venir. Ces évaluations ont aussi été demandées par la Commission de gestion qui voit là un moyen d'avoir une politique salariale tenant mieux compte de l'efficacité professionnelle et du comportement au travail des employés communaux.

Primes de fidélité

La Municipalité a saisi l'occasion de cette révision pour introduire des primes de fidélité pour ses employés. Celles-ci seront de Fr. 1'000.- après dix ans de service, Fr. 2'000.- après quinze ans et égales à un salaire mensuel brut après vingt ans et toutes les cinq années suivantes.

Les droits acquis, tels que: date d'entrée en fonction de chaque employé, prestations des assurances sociales ou droit aux vacances ne sont pas modifiés par le nouveau Statut.

Ayant été approuvé par le Conseil d'Etat en date du 28 octobre 1998, le nouveau statut du personnel entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1999.

Saint-Nicolas

Cet exemplaire des Quatre Coins du Mont vous invite à participer le samedi 5 décembre prochain à la Fête de la Saint-Nicolas, organisée au Grand-Mont, par la Société de Développement. Soyez nombreux à y prendre part. C'est une occasion d'y rencontrer d'autres habitants de la Commune.

Enfin, je ne voudrais pas terminer ce Billet sans vous adresser en mon nom et au nom de l'ensemble de la Municipalité nos vœux les meilleurs pour 1999.

*Daniel Grosclaude
Syndic*

Reflets du Législatif

Présidé par M. Jean-Claude NOVERRAZ, le législatif communal, dont 66 membres sur 70 étaient présents, a tenu **séance le lundi 5 octobre 1998**, à 20h15.

Lors de cette assemblée, le Conseil communal s'est déterminé sur les objets suivants:

Nouveau Statut de l'Administration communale.

Le précédent document, datant de 1983, avait été partiellement modifié en 1989. Malgré les corrections apportées au cours des années, le Statut actuel n'est plus adapté à la situation, car la fonction publique a été réexaminée partout, tant au niveau fédéral, cantonal que communal. La Municipalité a donc soumis au Conseil communal un nouveau Statut dont le projet a été approuvé par le Service de justice et législation.

Cette nouvelle version voit disparaître le statut de fonctionnaire au bénéfice d'un contrat de droit privé pour l'ensemble du personnel communal. De plus, des changements interviennent en ce qui concerne les conditions d'engagement qui prévoient un temps d'essai de trois mois au terme duquel l'engagement est confirmé ou non. En cas d'engagement, la durée est indéterminée.

Ce point de l'ordre du jour est traité plus en détail dans la rubrique « Billet du Syndic ».

Voûtage du ruisseau de la Valleyre au lieu dit « En Manloud ».

Des investigations entreprises depuis l'aval, il ressort que les tuyaux constituant le voûtage sont tous fissurés. A mi-longueur environ, un ou plusieurs blocs ont pénétré dans les tuyaux et un affaissement circulaire est survenu en été 1998.

Le projet prévoit la remise à ciel ouvert du ruisseau et la construction d'un pont. Le tracé routier sera corrigé dans le virage afin d'améliorer la visibilité, ainsi que les conditions de sécurité.

Le Conseil autorise la Municipalité à entreprendre les travaux et accorde le crédit de **Fr. 395'000.-**.

Zone sportive du Châtaignier - Droit de superficie en faveur de la Société de Pétanque du Mont.

Dans le courant du mois d'octobre 1994, plusieurs habitants de notre localité demandaient à la Municipalité la mise à disposition d'un emplacement devant permettre divers aménagements à l'usage d'une Société de pétanque à créer. Cette société a vu le jour le 10 novembre 1994.

L'Autorité a demandé à recevoir un projet des installations prévues afin de pouvoir examiner concrètement les possibilités d'implantation. Un mandat a été confié à un Bureau d'architectes du Mont, pour l'établissement d'un plan masse tendant à concilier les intérêts de la Société de pétanque, du Tennis-Club et de la Commune.

La mise à l'enquête publique pour la construction d'une halle a été ouverte du 26 mai au 15 juin 1998. Le 13 juillet 1998, la Municipalité a accordé le permis de construire sollicité. Il s'agit d'une halle de 25,30 m x 16,50 m, soit d'une superficie de 418 m², laquelle sera construite par la société. Cette installation comprendra 6 pistes, buvette et comptoir. 6 autres pistes sont prévues à l'extérieur.

La Municipalité a accepté de participer à cette nouvelle réalisation par l'octroi d'un droit de superficie gratuit.

Le Conseil communal a accordé à la Municipalité l'autorisation d'octroi d'un droit de superficie gratuit en faveur de la Société de Pétanque du Mont, soit pour une surface de 1'800 m². L'échéance est fixée au 30 juin 2029, date à laquelle ladite société cédera gratuitement ses infrastructures à la Commune.

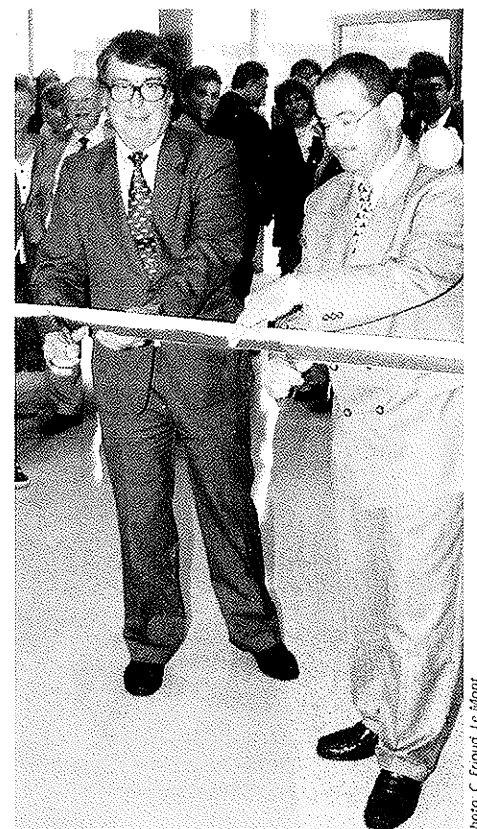
*Le secrétaire
G. Magnenat*

Municipalité

Collège des Martines

L'inauguration officielle du groupe scolaire des Martines, mis en service lors de la rentrée du 24 août, s'est parfaitement déroulée, le vendredi 25 septembre 1998 dès 17 heures. Il appartenait successivement à MM. E. Debétaz, municipal des écoles, E. Catella, architecte, et D. Grosclaude, syndic, de prendre la parole devant un parterre fort bien revêtu d'invités, membres du Conseil communal, représentants des communes de l'Etablissement scolaire du Mont, des Bureaux d'ingénieurs, des Services de l'Etat etc.

MM. D. Grosclaude et E. Debétaz eurent ainsi l'honneur de couper le traditionnel ruban concrétisant cette inau-



MM. D. Grosclaude et E. Debétaz lors de l'inauguration du collège des Martines



Lâcher de ballons à l'inauguration du collège des Martines

Photo: C. Fricaud, Le Mont

...ation, par ailleurs agrémentée des productions de jeunes élèves qui manifesteront ensuite leur grande satisfaction d'occuper ce bâtiment par un joyeux et sonore lâcher de ballons.

Nous ne saurions évoquer cette manifestation sans souligner également le succès de la journée « Portes ouvertes » du samedi 26 septembre au cours de laquelle bon nombre de Montaines et Montains ont pu apprécier cette récente réalisation.

Le Greffe municipal

Bois de feu

Comme ces dernières années, les personnes intéressées par du bois de feu sont invitées à s'inscrire auprès de l'administration communale, (tel. 652 01 50) jusqu'au 31 décembre 1998.

- Prix du stère hêtre: **Fr. 70.-**
- Prix du stère frêne et autres: **Fr. 60.-**
- En cas de transport à domicile: **Fr. 25.-** par stère, livrable dès le début mai.

Déchetteries

Dans sa séance du lundi 14 septembre, la Municipalité a décidé de modifier les jours et les heures d'ouverture dès le 1^{er} janvier 1999.

- Manlout:

Les mois de janvier, février et décembre, ouverture le mardi de 8h00 à 12h00 et le samedi de 13h30 à 17h30.

Les autres mois de l'année, ouverture le mardi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30; le jeudi et samedi, ouverture de 13h30 à 17h30.

- La Viane:

Pendant les mois de fermeture, ouvert les samedis 16 janvier, 13 février et 11 décembre, de 13h30 à 17h30.

Les autres mois de l'année, ouverture les mardis, jeudis et samedis de 13h30 à 17h30.

Nous vous remercions de bien vouloir en prendre bonne note.

La Municipalité



SDIS Avis à la population

A toutes les habitantes et habitants de la commune du Mont-sur-Lausanne né(e)s en 1979, ainsi qu'aux personnes ayant élu domicile dans la Commune en 1997, âgées de 20 à 45 ans.

Conformément aux dispositions du Règlement communal sur le Service de Défense Incendie et de Secours, l'Etat-Major organise le recrutement pour 1999 à l'Aula du Collège du Mottier B:

**le mardi 8 décembre 1998
à 20 h 00.**

Notre matériel et nos activités vous seront présentés lors de cette séance. Seules les personnes présentes pourront être incorporées.

*Ch. Menétrey, cap
J.-D. Joerg, plt*

Surveillance mutuelle des habitations (SMH)

Voilà une année que le concept de surveillance mutuelle des habitations a été mis en place dans notre Commune. L'expérience a démontré que le système

porte ses fruits (diminution progressive des cambriolages - vols par effraction, etc.). De nombreux appels sont parvenus à la police, ce qui a permis l'arrestation de malfaiteurs.

Lors des différentes rencontres avec les adhérents au concept, il ressort que plusieurs personnes ont demandé la présence de panneaux signalant **Police-Population**. Ceux-ci seront disposés aux endroits à risques (quartiers de villas, zones industrielles, etc.), dans un but dissuasif.

Dans ce sens, le comité du club de surveillance mutuelle des habitations a élaboré un panneau identique à tout le canton.

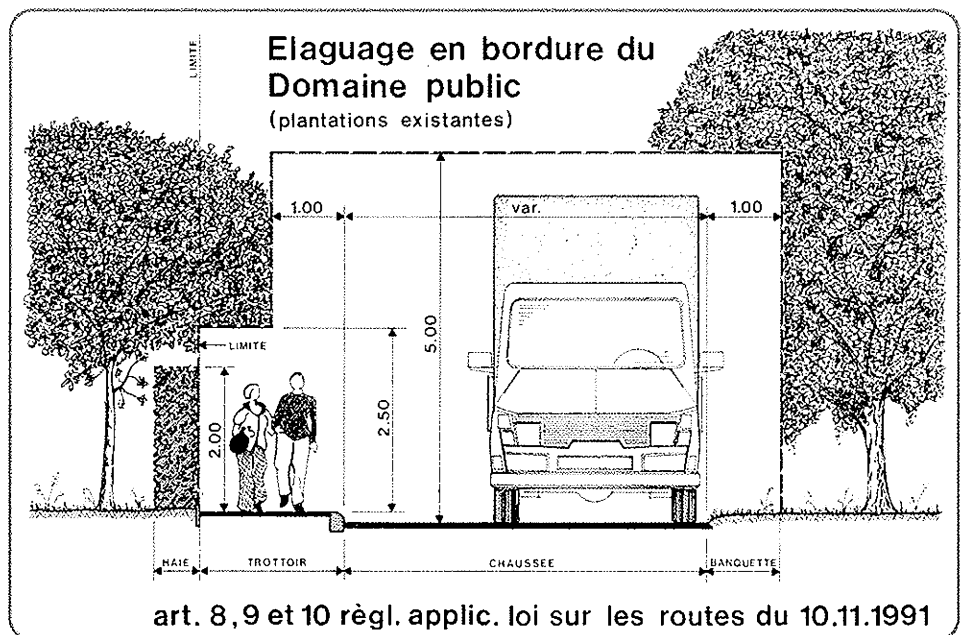
Le sgt Dépraz de la police municipale (tel. 652 73 22) et le sgt Chevalier de la gendarmerie de Renens (tel. 637 21 21) responsables de la bonne marche du concept se tiennent à votre disposition, soit sur rendez-vous, soit par téléphone, afin de répondre aux questions relatives à la surveillance mutuelle des habitations ou aux questions qui vous préoccupent. Vous pouvez également adhérer au concept et nous aider à nous protéger des cambrioleurs.

Police communautaire

Comme vous en avez entendu parler, une plus grande collaboration entre police municipale et gendarmerie a été mise en place. Dans la mesure de leurs possibilités, les responsables des deux corps unissent leurs forces pour organiser des patrouilles ainsi que des contrôles diurnes ou nocturnes sur le territoire de la commune du Mont-sur-Lausanne.

Pour conclure, quelques conseils et précautions élémentaires.

Bien que Le Mont-sur-Lausanne semble être une commune tranquille, les citoyens doivent avoir en tête quelques règles de sécurité:



- Un cambrioleur arrache un cylindre apparent en 30 secondes environ. Alors, pourquoi ne pas faire placer par un serrurier une protection conique qui empêche ce genre de méfaits.
- Verrouillez votre véhicule et son anti-vol, ne laissez aucun objet apparent dans l'habitacle.
- En ville ou dans les magasins, tenez votre sac à main sous le bras, l'ouverture contre vous. - Ne laissez pas les clés de votre domicile dans votre sac à main.
- Méfiez-vous des personnes qui accaparent votre attention sous un faux prétexte.
- A domicile, ne laissez pas entrer des personnes inconnues sans avoir au préalable pu contrôler l'identité, par un papier officiel. En cas de doute, demandez le concours de votre police.
- Séparez toujours vos cartes de crédit de vos codes personnels.
- Evitez de placer votre portefeuille dans la poche arrière de votre pantalon.
- **Tout fait suspect = rapidement le n° 117.**

Si malgré tout vous êtes victime d'un vol, **aidez-nous**, rendez-vous immédiatement au poste de police ou à la gendarmerie les plus proches et avertissez vos organismes financiers.

Police municipale

A savoir



Les Amis des 4 Coins

Mardi 15 décembre au Foyer de la Grande Salle se déroulera Fête de Noël.

11 h 30: apéritif

12 h 15: repas et animations

14 h 15: participation de trois classes enfantines

Invitation cordiale à chacun.

Inscription nécessaire auprès du secrétariat paroissial au 652 92 80 ou auprès du responsable, avant le 8 décembre, alors à bientôt.

A. Schneider

Avis aux cinéphiles

Le «**Home Chez-Nous**», internat pour adolescents, a le grand plaisir de vous annoncer un événement à ne manquer sous aucun prétexte, le vendredi 11 décembre prochain à 19h00 en ses murs. Il s'agit de la projection d'un film réalisé en 1927-1929, qui, à travers des

scènes de la vie quotidienne d'enfants moralement abandonnés et recueillis au Home «**Chez-Nous**», met en évidence l'application de méthodes éducatives novatrices pour cette époque. Considéré comme l'un des films pédagogiques les plus regardés de l'entre-deux guerres il permettra à chacun, professionnel, passionné d'histoire ou simplement curieux, de découvrir, à l'occasion de cette soirée, une documentation intéressante sur le thème crucial de l'éducation et son évolution au cours du temps.

De nos paroisses

Paroisse réformée

Pour vivre communautairement la période de l'Avent:

- Venez autour de l'immense feu de Noël **dimanche 29 novembre** à 18h00 à la ferme du Chalet de la Ville, pour chanter, méditer et poursuivre par un moment fraternel, accueillis chaleureusement par la famille Chabloz.
- Venez, si vous avez envie de chanter Noël, **venez participer au chœur de la Veillée**. Les répétitions auront lieu les lundis 30 novembre, 7, 14 et



La Clochette - Le «**Home Chez-Nous**» au début du siècle

21 décembre à 20h 15 à la maison de paroisse. Que chacun se sente le bienvenu.

Noël, pourquoi Noël ?

- Qu'est-ce que cela signifie encore pour nous ?
- Devoirs, obligations, stress supplémentaire...
- Et pourtant, quel Dieu envoie au monde un si grand cadeau ?
- Mais de quel cadeau parlons-nous ?
- La réconciliation du Créateur avec sa créature, ce n'est déjà pas si mal non ?
- Un cadeau, c'est quelque chose qui est offert à quelqu'un qui est libre de le prendre ou de le refuser.
- Quel autre dieu que notre Dieu dit : « Voici, je me tiens à la porte et je frappe. Si quelqu'un entend ma voix et ouvre la porte, j'entrerai chez lui, je souperai avec lui, et lui avec moi » (Apocalypse 3.20).

quel autre dieu que notre Dieu nous laisse une telle liberté ? C'est cette liberté-là que Dieu nous offre et que nous nous rappelons à Noël.

Toute la paroisse vous souhaite un **Joyeux Noël**. Que tous nous puissions accepter ce cadeau si extraordinaire : la réconciliation du Créateur avec sa créature par son fils Jésus.

- **Veillée de Noël le 24 décembre** à 22h00.

- **Culte de Noël le 25 décembre** à 10h00.

*Chantal Romy
et Monique Ramuz*

Paroisse catholique de Saint-Amédée

C' est nos amis du Mont,

Les pommes de terre sont ramassées, le vin est dans les cuves, le blé au moulin, les vaches finissent de brouter dans les quelques pâtures qui environnent encore l'agglomération lausannoise. On devine déjà dans le regard pétillant des enfants la période féerique des fêtes de fin d'année. Après le changement d'horaire, les premiers flocons viennent fondre aux portes de nos maisons. Le froid nous guette, impatient, nous invitant déjà à nous tourner vers l'intérieur. Composant avec la nature, Dieu nous appelle à nous laisser rejoindre et à ouvrir notre cœur, demeure recherchée par l'Esprit en naissance.

Rejoignez-nous, soyons Eglise, guide indispensable sur le chemin de notre épanouissement spirituel.

Vos rendez-vous :

- Le **samedi 19 décembre**, à 18h00 au centre paroissial St-Amédée, à Bellevaux, messe animée par et pour les jeunes.

- Le **dimanche 29 novembre** : à 10h30, messe d'entrée dans le Temps de l'Avent, animée par le Chœur des enfants, au centre paroissial St-Amédée, Bellevaux.

- Le **dimanche 6 décembre** : à 10h30, messe festive pour l'anniversaire de la dédicace de la nouvelle église St-Amédée, à Bellevaux.

- Le **jeudi 24 décembre** : à 19h00, messe de Noël pour les enfants, au centre œcuménique de Cugy.

Pour tous ceux qui le désirent, à Minuit, messe traditionnelle de la Nativité de notre Seigneur Jésus Christ au Centre paroissial de Bellevaux et au centre œcuménique de Cugy.

- Le **vendredi 25 décembre** : à 10h30, Messe de Noël, au centre paroissial de St-Amédée, Bellevaux.

Belle fin d'année à toutes et à tous.

*Pour la paroisse St-Amédée
J.-F. Cherpit, curé*

De nos sociétés



Mi-été des Planches 98 3^e édition

Après 1994 et 1996, le soleil était à nouveau de la partie (au grand soulagement du comité d'organisation !). Il a généreusement dispensé sa chaleur en ce dimanche 23 août 1998, dans le superbe environnement du manège des Buchilles. Dans la convivialité, le nombreux public a participé activement à la réussite de la fête. La « mini-poya », la visite du chalet de la Ville avec ses nouvelles installations, les prestations musicales diverses, les animations pour petits et grands, une équipe de cuisine efficace, les décorations de l'école enfantine des Planches et la précieuse collaboration de nombreux bénévoles confirment ainsi combien cette manifestation est devenue une tradition pour les Montaines et les Montains. Le concours « traire la vache » a été épique, en bref, la bonne humeur a régné tout au long de ce beau dimanche ensoleillé.

Merci à toutes et à tous d'y avoir participé... et à la « Mi-été » de l'an 2000 !

Le Comité de la « Mi-été »



Echo des Bois

Concert de l'Avent

Notre chorale, comme annoncé lors de notre dernière soirée, a entrepris, dès septembre, l'étude du Requiem de Jean Gilles (1669-1705), en vue des 5 concerts à travers le canton, que nous donnerons en avril 1999 (les détails figureront dans ce journal en temps opportuns). Notre directeur, Louis-Nicolas Morel, qui conduit également la Chorale des Trois Sapins de Peney-le-Jorat, a désiré regrouper les 2 chœurs et prépare 80 à 100 chanteurs, accompagnés d'un orchestre de 20 musiciens, pour interpréter cette œuvre. Profitant d'un tel regroupement, les comités des 2 chœurs ont désiré préparer un programme pour un Concert de l'Avent, avec la participation de la fanfare de Promasens/FR. Ainsi, environ 130 chanteurs et musiciens donneront ce concert à la

Grande Salle du Mont samedi 19 décembre à 20h 15

En effet, la capacité de notre Temple ne nous permet pas de réunir un tel ensemble et vous, les nombreux auditeurs que nous attendons. Le programme comprendra des Noëls (Boller, Adam, Mike), pièces classiques (Elgar, Fauré, Rutter, Rossini). Ce concert sera également donné en l'église de Mézières, le vendredi 18 décembre.

A l'issue de cette prestation, une collecte sera organisée dans le but de couvrir une partie des frais engagés (musiciens, solistes, etc.) pour nos concerts du Requiem de J. Gilles en avril 1999. Nous nous réjouissons de présenter aux Montaines et Montains ce beau concert au Temps de l'Avent, nous amenant à la joie de Noël.

*Pour l'Echos des Bois
Sandra Girardin*



Jeunesse du Mont

Salut !

Si tu as 16 ans en 1999, ou plus, et si tu as envie de te faire de nouveaux copains, viens nous rejoindre à la Société de Jeunesse.

Tout au long de l'année, nous organisons ou participons à diverses manifestations de notre Commune.

Nous prenons part activement aux fêtes organisées par les autres Sociétés de Jeunesse et ce, à travers tout le canton. Ces fêtes sont autant d'occasions de pratiquer divers sports « foot, volley,

athlétisme...» et de partager des moments d'amitié.

Alors, si tu veux en savoir plus, ou si tu désires te joindre à nous, viens nous retrouver lors de notre Assemblée générale qui aura lieu le vendredi 8 janvier 1999, à 19h30 au Foyer de la Grande Salle.

Au plaisir de te rencontrer à cette occasion.

Pour le comité
Isabelle Rochat



FSG Le Mont

Championnat Vaudois aux Agrès:

Le 26 et 27 septembre, nos gymnastes agrès filles et garçons se sont rendus aux championnats vaudois agrès à Granges-Marnand; deux filles engagées lors de ce concours: Malika Belet, 54^e rang et Cynthia Coupy 62^e rang n'ont pas ménagé leurs efforts.

Sept garçons de notre société étaient inscrits pour ce championnat: Tristan Huber, blessé le jour qui précédait n'a malheureusement pas pu participer, Cédric Blatter, qui a décroché un méritoire 45^e rang s'est placé au milieu des 83 participants.

En GJ2, 60 gymnastes disputaient le concours, dont trois concurrents de notre section ayant chacun obtenu la distinction, il s'agissait de: Romain Maibach, 25^e, Sébastien Perrod, 15^e, Ludovic Barrat, qui a obtenu une très bonne, mais ô combien injuste 4^e place (puisque sans médaille), à peine à 15 centièmes du 3^e.

En catégorie GJ3, Mathias Guillot a décroché le 9^e rang avec distinction devant 34 concurrents.

Il est à noter que pour la première fois depuis bien quelques années, un gymnaste actif prenait part à ces championnats, il s'agissait de Sébastien Graf qui a terminé au 14^e rang.

Félicitations à tous ces gymnastes qui ont fort bien défendu nos couleurs lors de ces épreuves.

Appel aux moniteurs en herbe

La FSG Le Mont recherche pour son staff, plusieurs monitrices et moniteurs qui aimeraient venir grossir les effectifs.

Un moniteur pour la Gym Hommes est activement recherché, les leçons se déroulent le jeudi soir de 20h00 à 22h00, au nouveau collège des Martines, le but des leçons étant de pratiquer un peu de sport entre copains, à partir de la trentaine.

La sous-section des Actifs a besoin d'un moniteur pour les leçons du mercredi soir au Collège du Mottier, de 20h00 à 22h00 La personne recherchée devra être dynamique et l'envie de préparer des concours serait la bienvenue.

Nous sommes également à la recherche de deux monitrices Agrès-filles qui seraient disposées à enseigner les agrès à des filles âgées de 7 à 16 ans.

Patricia Desponds a besoin d'être secondée par une sous-monitrice Féminine chaque mardi soir de 20h30 à 22h00 au nouveau Collège des Martines.

Merci de contacter la FSG Le Mont, case postale 450, 1052 Le Mont, ou directement le Président technique, François Barrat, route de Lausanne 4, 1053 Cugy.

Le président technique
F. Barrat

FSG Le Mont - Remerciements

Dans l'impossibilité de répondre personnellement à tous les bénévoles qui, tout au long de l'année, permettent le parfait déroulement des manifestations dont la FSG est l'instigatrice, le Comité souhaite, par ce bulletin, remercier très chaleureusement tous ces fidèles amis et amis sportifs.

Fidèles monitrices et moniteurs, dévouées membres Dames et sportifs Messieurs, généreuses amies et amis, vous contribuez par votre précieuse aide à l'organisation de ces nombreuses manifestations.

Nous vous en sommes très reconnaissants. **Merci!**

La secrétaire,
M. Gobet

Prochains journaux

Parutions en 1999

Fin janvier 1999
Fin mars 1999
Fin mai 1999
Fin juillet 1999
Fin septembre 1999
Fin novembre 1999.

Réception des articles

Jusqu'au 10 du mois de parution.
Merci de respecter le délai.

Rédaction

Greffe municipale
Route de Lausanne 16
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. (021) 652 01 50
Fax (021) 653 64 29

Des délits et des amendes

La rédaction des « 4 Coins du Mont » vous souhaite à toutes et tous une bonne et heureuse fin d'année et

vous livre en extrait ce « rapport » où vous verrez qu'il n'y avait pas besoin de faire de grands délits pour

être amendé à la fin du siècle passé.

Greffe municipale
V. Dorthé

Du 17 Janvier 1864

Gendarme rapporteur

Parait Jean Pierre Vanez domestique chez Vanez en Penne
pour être entendu au sujet d'un rapport fait par un gendarme
contre lui comme faisant usage d'un falot ayant un verre brisé.
Il est condamné à 6 francs d'amende

Le gendarme

USPL Le Mont - Calendrier des manifestations 1999

| Mois | Jours | Sociétés | CHATAIGNIER | | | GRANDE SALLE | | | SALLE GYM | | Manifestations |
|-----------|----------|---------------------|-------------|---------|----------|--------------|---------|-------|-----------|--------|------------------------------------|
| | | | Cantine | Cuisine | Pt.Salle | Salle | Cuisine | Foyer | Mottier | Martin | |
| Janvier | 8.01.99 | Jeunesse | | | | | ▲ | ▲ | | | Assemblée générale |
| | 15.01.99 | Echo des Bois | | ▲ | ▲ | | | | | | Souper annuel |
| | 29.01.99 | FSG | | | | | ▲ | ▲ | | | Assemblée générale |
| Février | 5.02.99 | Union Instrumentale | | | | ▲ | ▲ | ▲ | | | Soirée |
| | 6.02.99 | Union Instrumentale | | | | ▲ | ▲ | ▲ | | | Soirée |
| | 12.02.99 | Jeunesse | | | | ▲ | ▲ | | | | Match aux cartes |
| Mars | 24.02.99 | Développement | | | | ▲ | ▲ | ▲ | | | Ass.Gén.+Récep. nouveaux citoyens |
| | 3.03.99 | Abbeyes | | | | | ▲ | ▲ | | | Assemblée générale |
| | 5.03.99 | Comité Lotos | ▲ | | | ▲ | ▲ | ▲ | | | Lotos |
| Avril | 6.03.99 | Comité Lotos | ▲ | | | ▲ | ▲ | ▲ | | | Lotos |
| | 7.03.99 | Comité Lotos | ▲ | | | ▲ | ▲ | ▲ | | | Lotos |
| | 12.03.99 | Football | | | | ▲ | ▲ | ▲ | | | Repas soutien du club |
| Mai | 5.04.99 | Chorale Bouchers | ▲ | ▲ | ▲ | | | | | | Course aux œufs |
| | 16.04.99 | FSG | | | | | ▲ | ▲ | | | Match aux cartes |
| | 24.04.99 | Société de Tir | | ▲ | ▲ | | | | | | |
| Juin | 1.05.99 | Développement | ▲ | | | ▲ | ▲ | ▲ | | | Foire de mai |
| | 22.05.99 | Société de Tir | | ▲ | ▲ | | | | | | |
| | 11.06.99 | Jeunesse ou FC | ▲ | ▲ | ▲ | | | | | | Tour Jeunesse ou Journée familiale |
| Juillet | 12.06.99 | Jeunesse ou FC | ▲ | ▲ | ▲ | | | | | | Tour Jeunesse ou Journée familiale |
| | 17.06.99 | Echo des Bois | | ▲ | ▲ | | | | | | Assemblée générale |
| | 18.06.99 | FC ou Jeunesse | ▲ | ▲ | ▲ | | | | | | Journée Familiale ou Tour Jeunesse |
| Août | 19.06.99 | FC ou Jeunesse | ▲ | ▲ | ▲ | | | | | | Journée Familiale ou Tour Jeunesse |
| | 26.06.99 | Société de Tir | | ▲ | ▲ | | | | | | Tirs Dames |
| | 2.07.99 | Abbeyes | ▲ | | | | | | | | Fête |
| Septembre | 3.07.99 | Abbeyes | ▲ | ▲ | ▲ | | | | | | Fête |
| | 4.07.99 | Abbeyes | ▲ | ▲ | ▲ | | | | | | Fête |
| | 5.07.99 | Abbeyes | ▲ | ▲ | ▲ | | | | | | Fête |
| Octobre | 1.08.99 | FSG/FC | ▲ | ▲ | ▲ | | | | | | Fête Nationale |
| | 2.08.99 | Développement | ▲ | ▲ | ▲ | | | | | | Torée |
| | 20.08.99 | Diana | ▲ | ▲ | ▲ | | | | | | |
| Novembre | 21.08.99 | Diana | ▲ | ▲ | ▲ | | | | | | |
| | 4.09.99 | Société de Tir | | ▲ | ▲ | | | | | | Tirs d'amitié |
| | 11.09.99 | Volley | | | | | | | ▲ | ▲ | Tournoi |
| Décembre | 12.09.99 | Volley | | | | | | | ▲ | ▲ | Tournoi |
| | 12.09.99 | FSG | ▲ | ▲ | ▲ | | | | | | Journée familiale |
| | 1.10.99 | Développement | | | | ▲ | ▲ | ▲ | | | Manifestation culturelle |
| Janvier | 16.10.99 | Jeunesse | | | | ▲ | ▲ | ▲ | | | Bal de Jeunesse |
| | 22.10.99 | Football | | | | ▲ | ▲ | ▲ | | | Match aux cartes seniors |
| | 31.10.99 | Paroisse | | | | ▲ | ▲ | ▲ | | | Offrande |
| Février | 5.11.99 | Comité Lotos | ▲ | | | ▲ | ▲ | ▲ | | | Lotos |
| | 6.11.99 | Comité Lotos | ▲ | | | ▲ | ▲ | ▲ | | | Lotos |
| | 7.11.99 | Comité Lotos | ▲ | | | ▲ | ▲ | ▲ | | | Lotos |
| Mars | 13.11.99 | Football | | | | | | | ▲ | ▲ | Noël des Juniors |
| | 21.11.99 | Football | | | | ▲ | ▲ | ▲ | | | Choucroute seniors |
| | 26.11.99 | Football | | | | ▲ | ▲ | ▲ | | | Repas amitié 1re |
| Avril | 27.11.99 | Diana | | | | | ▲ | ▲ | | | Assemblée |
| | 3.12.99 | FSG | | | | | | | ▲ | | Soirée |
| | 4.12.99 | FSG | | | | ▲ | ▲ | ▲ | ▲ | | Soirée |
| Mai | 4.12.99 | Développement | STPA | | | | | | | | St. Nicolas au Grand-Mont |
| | 11.12.99 | FSG | | ▲ | ▲ | | | | | | Apéritif Noël |
| | | Ordre de la Poêle | 14.01 | 11.02 | 4.03 | 15.04 | 6.05 | 3.06 | | | |
| | | 24.06 | 9.09 | 30.09 | 21.10 | 25.11 | 9.12 | | | | |

Société de Développement

Montaines, Montains,

St-Nicolas

vous attend le samedi 5 décembre 1998
sur la place du Grand-Mont.

Tous les commerçants et une trentaine de stands vous attendent

Programme :

9h00

Début du marché et
du concours

9h30 à 11h30

Bricolages

11h15

Union Instrumentale
Concert apéritif

11h30

Arrivée de St-Nicolas

12h30

Distribution aux enfants de
cornets « surprise » gratuits

13h30 à 16h30

Vols captifs en mongolfière

16h00

Tirage au sort du
concours des
commerçants
du Grand-Mont

A la Paix du Soir

Animations
toute la journée



A bientôt!

Votre Société
de Développement